

Le linge sale

MALAISE. En étudiant le dossier d'un repreneur potentiel du groupe Descamps, fameuse marque de linge de maison en grande difficulté, l'administratrice judiciaire et sa mandataire tombent sur un os : ce candidat, patron de Maison de la literie, a pour frère un juge du tribunal de commerce de Paris. Elles se concertent. Certes, celui-ci n'œuvre pas pour la chambre saisie du dossier. Certes, il a lui-même prévenu sa hiérarchie de son lien de parenté, mais ces arguments sont insuffisants pour écarter la présomption d'interférence. Si le projet industriel du frère l'emportait sur ceux de ses concurrents, les mauvais perdants ne manqueraient pas de hurler au conflit d'intérêts. Les deux auxiliaires de justice décident alors d'en avvertir le président du tribunal. Clarisse Feletin filme la scène. Nous sommes à la fin de l'été 2010, trois mois avant que ne soit décidé l'avenir de Descamps. L'institution judiciaire a tout le temps de réagir. Elle ne le fait pas. L'histoire du frère est close.

Quelques mois plus tôt, la réalisatrice poussait les portes de l'usine Descamps de Régnny, dans la Loire. La dernière encore en activité, après le dépôt de bilan, le 29 juin 2010, de la maison qui avait inventé la serviette-éponge, en 1871. Son nouveau propriétaire, le groupe italien Zucchi, avait déjà fermé quatre sites, viré les deux tiers du personnel et divisé par deux le volume d'activité.

L'administratrice et le mandataire arpentent les hangars presque déserts. Les ouvriers les observent. Ils sont inquiets. Ces deux femmes sont chargées de trouver la meilleure solution pour sauver l'entreprise. Et, fait exceptionnel dans cette procédure confidentielle, une caméra les suit partout.

Le repreneur le plus sérieux le voilà donc : Maison de la literie. « Nous ne sommes pas des financiers, mais des hommes de terrain », dit le patron. Devant Fred, Fanny et Jean-Claude, les syndicalistes maison, l'industriel jure de sauver chaque emploi. « On va mettre la gomme », assure-t-il en souriant. Pour s'opposer à ce projet de cession, Zucchi contre-attaque, épaulé par les hommes d'Astrance Capital, jeune fonds d'investissement français. Ses responsables ont fait leurs crocs et leurs griffes à Wall Street. Ils ont acquis 80 % du capital de Descamps et placé leur président à la tête du groupe. Leur plan de continuation rime avec restructuration. Les licenciements sont déjà dans la calculette.

Les ouvriers font grise mine. D'autant que les sales coups pleuvent. « On m'a dit qu'Astrance colporte le fait que Maison de la literie m'a versé de l'argent pour soutenir son dossier », enrage l'administratrice, qui parle de « méthodes de voyous ». Mais peu importe la rumeur. Les salariés soutiennent le fabricant de matelas. Comme les créanciers et la mandataire elle-même.

Le 7 décembre 2010, alors que le tribunal de commerce de Paris s'apprête à leur donner raison, l'« affaire du frère » resurgit opportunément. Scandale. Astrance menace de faire appel. Le tribunal de commerce de Paris renonce. L'affaire est dépaycée à Bobigny, qui tranche triomphalement en faveur des financiers. Vingt-trois personnes sont licenciées pour fêter ça. Et le site fonctionne aujourd'hui à coups de chômage partiel.

Avant de jeter l'éponge ?

Sorj Chalandon

● « Sauve qui peut », de Clarisse Feletin, rediffusion le 8/4 à 5 heures sur France 2.